

ROSIER

Société anonyme
 Société faisant appel public à l'épargne
 Route de Grandmetz 11a
 7911 Moustier
 Registre du commerce de Tournai, numéro 140
 T.V.A. n° 401.256.237
 Numéro d'entreprise : 0401.256.237

PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2013

Le (La) soussigné(e)

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège social :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénom :	
Domicile :	

Titulaire de

..... actions nominatives
 actions au porteur
 actions dématérialisées

de la société anonyme ROSIER,

Donne mandat à :

.....

Pour :

- la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSIER, qui se tiendra au siège social le **20 juin 2013** à 10 h 30 ;
- prendre part à toute délibération et voter dans le sens indiqué ci-après, amender ou rejeter en son nom et pour son compte toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, et généralement faire le nécessaire ;

- assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant (cf. Ordre du jour en annexe et publié au *Moniteur belge*, dans *L'Echo* et sur notre site web www.rosier.eu) :

1. Approuver le rapport de gestion, les comptes annuels au 31 décembre 2012 et la distribution du dividende	OUI	NON	ABSTENTION
2. Approuver le Rapport de Rémunération	OUI	NON	ABSTENTION
3. Donner décharge aux Administrateurs	OUI	NON	ABSTENTION
4. Donner décharge au Commissaire	OUI	NON	ABSTENTION
5. Renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Michel-Armand BONNET, Nicolas DAVID, Thierry KUTER et Daniel RICHIR	OUI	NON	ABSTENTION
6. Renouveler le mandat de Commissaire du Bureau KPMG, représenté par Monsieur Olivier DECLERCQ. Fixer les émoluments du Commissaire	OUI	NON	ABSTENTION
7. Renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration de faire acquérir par la Société des actions propres en vue d'éviter à la Société un dommage grave et imminent (art 9 1§2)	OUI	NON	ABSTENTION

Si une intention de vote n'est pas exprimée, le mandataire votera en faveur de la proposition.

Fait à _____, le _____ 2013.

[signature]

**Conformément à l'article 29 des statuts,
l'actionnaire ne peut se faire représenter que par un actionnaire ayant lui-même le droit de vote.**

**La présente procuration doit parvenir au plus tard le 17 juin 2013 à
Rosier SA
A l'attention de l'administrateur-délégué
Route de Grandmetz 11a
7911 MOUSTIER**